

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 1 avril 2019 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, Mairesse
Mme Julie Paiement, conseillère
M. Jacques Rodgers, conseiller
Mme Christiane Cyr, conseillère
Mme Audrey Robitaille, conseillère
M. Éric Bélanger, conseiller

Absence motivée :

M. Gilles Richard, conseiller

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Quelques citoyens (5) assistaient à la séance.

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures.

ORDRE DU JOUR

AMENDE

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

000-01 Ouverture de la séance ordinaire

000-02 Adoption de l'ordre du jour

000-03 PÉRIODE DE QUESTIONS

000-04 Dépôt des états financiers 2018

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil et personnel municipaux

- 110-01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019
- 110-02 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 12 mars 2019

130 Gestion financière et administrative

- 130-01 Présentation et adoption des comptes payés de mars 2019
- 130-02 Présentation et adoption des comptes dus de mars 2019
- 130-03 Présentation et adoption des salaires payés de mars 2019

- 130-04 Adoption du règlement #2019-306
- 130-05 Adoption des procédures-traitements des plaintes
- 130-06 Ajout à la résolution #0-040319-053
- 130-07 Formation de Nathalie Laviolette
- 130-08 Assurance collectives
- 130-09 Nomination de la secrétaire-trésorière adjointe
- 130-10 **Embauche : Préposé à l'entretien ménager**
- 130-11 **Paiement à Piché-Lacroix**
- 130-12 **Acceptation des états financiers**

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01 **Appui à la RIAM (Reporté)**
- 200-02 **Acceptation du rapport d'activité 2017-2018**

300 - TRANSPORT

- 300-01 **Acceptation de soumission ch. Ste-Famille**
- 300-02 **Chemin Baskatong. Annonce des travaux**
- 300-03 **Réparation de la rétrocaveuse (Reporté)**
- 300-04 **Réparation de la niveleuse (Reporté)**
- 300-05 **Location de niveleuse (Reporté)**
- 300-06 **Entretien du réseau routier local**

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 400-01 Adoption du règlement 2019-305
- 400-02 Adoption de l'offre de RLS

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 500-01 **Formation Croix-Rouge**

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01 Grille de priorisation
- 600-02 Quote-Part au projet de mise en commun
- 600-03 Correction pour la vente d'un terrain

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

- 700-01 AGA Biblio Outaouais
- 700-02 **Venue des Anciens Canadiens (pas de réso) (Reporté)**

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 –Ajournement de la séance

O-010419-072 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

Madame Danielle Bouladier, représentante de Piché et Lacroix, a présenté les états financiers 2018

Le surplus de l'année 2018 est de 82,150\$ portant le surplus non affecté à 270,047\$ au 31 décembre 2018.

O-010419-073 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-074 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2019

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-075 Présentation et adoption des comptes payés de mars 2019

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes payés de mars 2019 soient adoptés, au montant de **160 589.07\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-076 Présentation et adoption des comptes à payer de mars 2019

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que les comptes dus de mars 2019 soient adoptés, au montant de **31 089.62\$**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adopté à l'unanimité

O-010419-077 Présentation et adoption des salaires payés de mars 2019

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les salaires payés de mars 2019 soient adoptés, au montant de **55 972.51\$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Adoption du règlement

Adoption du règlement **2019-306** abrogeant et remplaçant le règlement n° 2010-0604-212 ayant pour titre ``Règlement abrogeant tout règlement antérieur au règlement de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité '' à savoir :

modification : article 5-enlever inspecteur
article 6-enlever préposée à l'entretien ménager

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 mars 2019 par la conseillère Audrey Robitaille ;

ATTENDU QUE la conseillère Audrey Robitaille a présenté le projet de règlement #2010-0604-212 avec les modifications à apporter aux articles 5 et 6 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu les projets de règlement dans les délais prévu par la loi ;

ATTENDU QUE cette résolution abroge et remplace toutes autres résolutions antérieures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu d'accepter le règlement #2019-306 tel que rédigé.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion donné le :	4 mars 2019
Dépôt du projet de règlement :	4 mars 2019
Adoption du règlement :	1 ^{er} avril 2019
Entrée en vigueur :	1 ^{er} avril 2019

O-010419-079

Procédure de traitement des plaintes

ATTENDU QUE selon l'article 938.1.2.1 du code municipal, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumission publique ;

ATTENDU QUE la résolution portant le #0-040319-051 mandate Me Marc Tremblay à préparer cette procédure moyennant la somme de 500\$ plus les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'adopter la procédure faisant partie intégrante de la résolution.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-080

Ajout à la résolution # 0-040319-053

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que cet attendu soit ajouté à la résolution # 0-040319-053

`` Attendu que la municipalité de Grand-Remous a continué de payer la part de l'employée #3 au régime d'assurance collectives durant l'absence de celle-ci. ``

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-081

Formation CIM

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser une formation d'environ 4 heures à Nathalie Laviolette, avec le système comptable CIM, au coût d'environ 420\$

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-082

Régime d'Assurance collectives

ATTENDU QUE lors d'absence d'un employé en congé de maternité, de paternité, de maladie ou autre, l'employé absent doit continuer de payer sa part personnelle équivalente à 50% de la prime ;

ATTENDU QUE certains problèmes sont survenus dans le passé et que la municipalité éprouve des difficultés à récupérer certaines sommes ;

ATTENDU QUE des informations ont été prises à la SSQ concernant cette problématique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que la municipalité adopte une nouvelle procédure qui se lit comme suit :

- À compter du 1^{er} avril 2019, l'employé de la municipalité de Grand-Remous, lors d'un départ en congé de maternité, de paternité, de maladie ou tout autre congé de longue durée, prévu à la convention collective, s'il veut garder sa protection au niveau du régime d'assurances collectives, doit verser à l'employeur sa contribution de 50% de sa prime.
- À défaut de verser sa part de 50% de sa prime pour une période consécutive de deux semaines, l'employeur cessera de verser sa part de 50% et en avisera la compagnie SSQ.

L'employé recevra par la suite un avis de la SSQ, l'avisant qu'il a 30 jours pour payer sa contribution, sinon sa couverture sera annulée.

Les employés seront avisés de cette nouvelle procédure.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-083

Nomination de Nathalie Laviolette

ATTENDU QUE madame Monique Paiement a pris sa retraite définitive de la municipalité en date du 13 mars 2019 ;

ATTENDU QUE madame Nathalie Laviolette possède un DEP en comptabilité ;

ATTENDU QUE madame Laviolette a suivi une formation de la part de notre vérificatrice externe ;

ATTENDU QUE madame Laviolette démontre un vif intérêt d'avancement à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu de nommer madame Nathalie Laviolette ``secrétaire-trésorière adjointe`` en date du 11 mars 2019.

Ce poste est assujetti aux conditions de la convention collective en vigueur, et sera intégré à l'échelon 1 de ce titre d'emploi.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-084

Embauche d'un préposé à l'entretien ménager
Temps partiel

ATTENDU QU'un poste de ``préposé à l'entretien ménager'' fut affiché publiquement et s'est terminé le 14 mars dernier ;

ATTENDU QUE suite à cet affichage, seulement deux candidatures furent déposées dans les délais prévus ;

ATTENDU QU'un comité de sélection a procédé aux entrevues des candidats en date du 28 mars dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que le conseil accepte la recommandation de ce comité, et procède à l'embauche de monsieur Jean-Luc Lyrette, selon les conditions dictées à la convention collective en vigueur.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-085

Paiement Piché et Lacroix

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser le paiement de **15,941.28\$** incluant les taxes à la firme Piché et Lacroix pour la vérification et la préparation des états financiers 2018.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-086

Acceptation des états financiers 2018

ATTENDU QUE suite à la vérification externe pour l'année financière 2018 effectuée par la firme Piché et Lacroix ;

ATTENDU QUE suite au dépôt des états financiers 2018 le 1^{er} avril 2019 par madame Danielle Bouladier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'accepter les états financiers 2018 préparés et déposés par la firme Piché et Lacroix.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-087

Acceptation du rapport d'activités

ATTENDU QUE la loi sur la sécurité incendie nous oblige à adopter par résolution, un rapport d'activités et le transmettre au ministre de la Sécurité publique dans les trois mois de la fin de l'année fiscale (31-12-2018) ;

ATTENDU QUE le directeur général a reçu ledit rapport de la part du gestionnaire en date du 1^{er} avril 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'accepter le rapport d'activités 2017-18 soumis par le gestionnaire Benoit Chartrand en date du 1^{er} avril 2019.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-088

Acceptation de soumission
Chemin Ste-Famille

ATTENDU QUE des soumissions publiques furent demandées en date du 1^{er} mars 2019 via le site SEAQ (système électronique d'appel d'offre) par notre ingénieur M. Joël Lacroix ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi le 27 mars 2019 à 9 :00 ;

ATTENDU QUE ce rapport d'ouverture fut analysé et préparé par Joël Lacroix, ingénieur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'accepter la recommandation de notre ingénieur et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme ``Construction Michel Lacroix'' au montant de 585,079 \$ plus les taxes applicables.

Il est clairement entendu que cette résolution est conditionnelle à une subvention provenant du programme de réhabilitation du niveau routier local volet : Redressement des infrastructures routières locales, et acceptable par le conseil de Grand-Remous.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-089

Travaux sur le chemin Baskatong

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, les élus de la municipalité de Grand-Remous revendiquent auprès du Ministère des Transport du Québec, des réparations majeures sur le chemin Baskatong par l'entremise de résolution ;

ATTENDU QU'au fil des ans, plusieurs résolutions et représentations ont été acheminées aux instances concernées ;

ATTENDU QUE suite à ces interventions, la réponse du MTQ démontrait que ce chemin ferait, un jour ou l'autre, parti de la programmation triennale du MTQ

ATTENDU QU'à un certain moment, ces réponses vagues du MTQ, ont commencé à ``agacer'' la patience des élus et des utilisateurs dudit chemin ;

ATTENDU QUE les propriétaires des pourvoies érigées sur les rives du Baskatong, ont contribué aux revendications en faisant signer une pétition à leur clientèle, pétition qui fut déposée au conseil de Grand-Remous ainsi qu'au MTQ à Gatineau ;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens ont contribué également aux revendications en envoyant des plaintes officielles accompagnées de photos au MTQ ;

ATTENDU QUE plusieurs photos prouvaient l'état lamentable du chemin Baskatong ;

ATTENDU QUE le nouveau conseil élu en novembre 2017 a fait du chemin Baskatong un dossier important et primordial ;

ATTENDU QU'un ensemble de documents furent déposés au bureau régional du MTQ lors de visites à leurs bureaux de Gatineau ;

ATTENDU QU'en date du 11 mars 2019, par l'entremise du bureau du député Robert Bussière, la municipalité de Grand-Remous a reçu une confirmation à l'effet qu'une somme entre 5 et 10 millions sera investi sur le chemin Baskatong en 2019-2020 et 2020-2021 ;

ATTENDU QUE cet investissement du MTQ, représente le deuxième des soixante-treize projets annoncés dans leur programmation 2019-2020, en dollars dépensés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que le conseil actuel de la municipalité de Grand-Remous félicite et remercie les anciens maires, les anciens conseillers, les citoyens, les commerçants, les pourvoyeurs et les usagers qui ont déposé des plaintes et / ou signé la pétition, bref tous ceux qui ont contribué de près ou de loin au résultat obtenu suite aux efforts consacrés à ce dossier.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-090

Entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE Transports Québec a versé une compensation de 336,311\$ pour l'entretien du réseau routier local en 2018 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que la municipalité de Grand-Remous informe Transport Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-091

Adoption du règlement 2019-305

Adoption du règlement **# 2019-305** abrogeant et remplaçant le règlement n° : 251108-202 ayant pour titre `` Règlement concernant la collecte des matières résiduelles et des matières recyclables'' à savoir : modification de l'article 2.3

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2018 par le conseiller Jacques Rodgers ;

ATTENDU QUE le conseiller Jacques Rodgers a présenté le projet du règlement # 251108-202 avec des modifications à l'article 2.3 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le projet de règlement dans les délais prévus par la loi ;

ATTENDU QUE cette résolution abroge et remplace toutes autres résolutions antérieures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'accepter le règlement # 2019-305 tel que rédigé.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion donné :	le 3 décembre 2018
Dépôt du projet de règlement :	le 3 décembre 2018
Adoption du règlement :	le 1 ^{er} avril 2019
Entrée en vigueur :	le 1 ^{er} avril 2019

O-010419-092

Contrat à RLS

ATTENDU QUE dans le contrat regroupant huit municipalités pour la cueillette des ordures, la cueillette des conteneurs dans les limites du village n'est pas incluse au contrat ;

ATTENDU QUE le nouvel entrepreneur RLS a fait parvenir un prix supplémentaire de 5700\$ + les taxes afin de vider 7 conteneurs lors de la cueillette des ordures et des matières recyclables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'accepter l'offre de RLS pour les avances de son contrat.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-093

Formation-Croix-Rouge

ATTENDU QU'une formation est disponible aux intervenants municipaux en collaboration avec la Croix-Rouge ;

ATTENDU QU'un maximum de 20 participants est admissible à cette formation au coût de 255 / participant qui se donnera à Bois-Franc le 17 avril prochain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que les personnes suivantes soient autorisées à assister à la formation :

- Jocelyne Lyrette
- Nathalie Laviolette

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-094

Grille de priorisation des demandes

ATTENDU QUE le conseil reconduit en 2019 le programme d'aide aux petites rénovations. ;

ATTENDU QUE le conseil désire évaluer les demandes selon certains critères ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'Adopter la grille de priorisation des demandes tel que déposée.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-095

Projet de mise en commun
Frais d'un urbaniste

ATTENDU QUE les municipalités d'Aumond, Bois-Franc, Egan-Sud, Grand-Remous et Ste-Thérèse ont obtenu une subvention de 45,000\$ dans le cadre d'un projet de mise en commun ;

ATTENDU QUE les cinq municipalités impliquées doivent injecter le même montant (45,000\$) ;

ATTENDU QU'un tableau de quatre (4) options a été préparé afin d'établir la quote-part de chacune des municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que la municipalité de Grand-Remous opte pour l'option 4 étant celle la plus équitable pour toutes les municipalités participantes et participe selon le montant fixé à **14,268.45\$**.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-096

Abrogation de la résolution 0-040319-048

ATTENDU QUE le prix de vente fixé dans la résolution # 0-040319-048 est de 2,168\$;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans le calcul ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que la vente du terrain portant le matricule 6261-16-7725 à madame Johanne Martin se calcul ainsi.

- Taxes non payées et frais au 5 octobre 2017	1,656.97\$
TPS	82.85\$
TVQ	<u>165.28\$</u>
Sous-total	1,905.10\$
Honoraires de Me Villemaire	
Facture de 2526.25/14 dossiers	180.45\$
Vente total	2,085.55\$

Il est également résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents nécessaires.

La résolution # 0-040319-048 est abrogée et nulle.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-097

AGA Biblio Outaouais

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle du réseau Biblio-Outaouais se tiendra le samedi 1^{er} juin prochain au centre multiculturel de Messines

ATTENDU QU' il est important que la municipalité de Grand-Remous soit représentée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que la municipalité sera représentée par une personne qui sera nommée plus tard.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-010419-098

Ajournement de la séance

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit ajournée au lundi 15 avril 2019 à 19h. Il est présentement 19h35 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.

